



Litige concernant résiliation canal+

Par **RIBOT**, le **20/01/2009** à **10:18**

Abonné depuis 23 ans j'ai envoyé une lettre de résiliation de mon abonnemnt en février 2008 . Accusé de reception demandant un délai de 15 jours MAXIMUM. Sans réponse ultérieure, mais prélèvements bancaires continuant en mars et avril . Je fais opposition auprès de ma banque et envoie une L.R.à laquelle canal + me répond en me réclamant les mensualités de mai et juin !rnpuis menaces de procès, intervention d'un service contentieux me réclamant 95 euros de pénalité pour non remise du décodeur, alors que dans tous mes courriers j'ai toujours précisé tenir à disposition ce décodeur contre remboursement des sommes frauduleusement prélevées plus frais de correspondance et dossiers , et engagement ECRIT de me rembourser la caution d'origine de 420 eurosrnrnUn service contentieux me réclame maintenant 95 euros de pénalité pour non rendu du décodeur. Un cabinet d'avocat me menace maintenant d'un procès pénal avec saisie éventuelle de mes biens.rnPouvez vous me conseiller ? éventuellement m'indiquer un avocat spécialisé dans ce genre d'affaires . Je réside dans l'est du Val d'Oise. Merci.